INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

PROCÈS-VERBAL - Séance extraordinaire le 19 décembre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 19 décembre 2022 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Yves Guérette
Monsieur Jean-Sébastien Savaria

Monsieur Gabriel Lapointe arrive à 19h33.

Madame Dominique Lussier est absente et excusée de son absence.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

Séance extraordinaire du conseil municipal

1. **Ouverture de la séance**
   Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h30.

   Résolution 221-12-2022
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
   Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. **Ouverture de la séance**

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2023**

1. **Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025**

2. **Période de questions**

3. **Levée de la séance**

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution numéro 222-12-2022
3.1 Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2023 a été affiché en date du 8 décembre 2022, tel que spécifié par la loi;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents du budget et ont pu en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT qu'une réunion de travail a eu lieu en date du 14 novembre 2022 lors de laquelle tous les membres du conseil ont pu discuter des orientations de l'exercice financier 2023 ainsi que des décisions relatives à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2023;

FD - Les Éditions Juridiques FD Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2023, comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe A à la présente résolution :

Dépenses	2022	2023
Administration générale	444 635 $	476 092.01$
Sécurité publique	361 800 $	392 474.03$
Transport routier	277 378 $	356 634.84$
Hygiène du milieu	326 295 $	357 335.82$
Santé et bien être	4 600 $	1 600$
Urbanisme	32 932 $	49 720$
Loisirs et culture	107 583 $	113 804.89$
Financement	53 978 $	51 788.50$
Affectation surplus réservé et non réservé	170 917 $	212 041$
	1 780 118 $	**2 011 491.09$**
Revenus	**2022**	**2023**
Revenus de taxations	1 486 059 $	1 581 522.97$
Revenus ententes et autres	51 814 $	38 235.21$
Revenus urbanisme et compensations	31 500 $	43 500$
Autres revenus divers	25 000 $	22 500$
Intérêts et compensations	147 946 $	149 448.90$
Redevances et subventions	37 799 $	41 284$
Utilisation du surplus accumulé non affecté		135 000$
	1 780 118 $	**2 011 491.08$**

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 223-12-2022

4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil municipal d'adopter un programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025;

Monsieur Yves Guérette pose une question qui est répondue par Monsieur le maire.

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024 et 2025 comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe B à la présente résolution :

Projet	Fonction	2023	2024	2025	Financement
Grande Ligne - Réfection	Voirie		175 000 $		Surplus non affecté et subvention
Abreuvoirs parc	Loisirs	5 000 $			Surplus affecté parcs
Fenêtres et climatisation bibliothèque	Loisirs et culture	25 000 $	25 000 $		Surplus affecté bibliothèque
Pavillon des loisirs	Loisirs et culture	100 000 $			75 000 $ subvention 25 000 $ surplus affecté loisirs
Extension abri 30 X 100	Loisirs et culture			100 000 $	75 000 $ subvention 25 000 $ surplus affecté loisirs
Enseignes d'accueil	Administration		10 000 $		Surplus non affecté
Camionnette voirie	Voirie	60 000 $			Fonds de roulement
Panneaux affichage numérique	Administration			125 000 $	31 250 $ Subvention 93 750 $ Surplus non affecté
Total		**190 000 $**	**210 000 $**	**225 000 $**	

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents.

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5. Période de questions
Aucune question n'a été reçue.

Résolution 224-12-2022
6. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, l'assemblée est levée à 19h37.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents.

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031